

« La CGT reste lucide au regard de l'avenir du secteur automobile »

La décision de la Cour d'Appel de Rennes de septembre dernier annulant le plan social 2007-2008 de la BARRE THOMAS et rendant par la même justice et dignité aux 204 licenciés demeure aujourd'hui encore un élément de confiance pour les salariés et un outil de pression envers les directions.

L'engagement par la direction des achats de PSA, début janvier 2010, pour fournir suffisamment de travail à la BARRE THOMAS afin de maintenir l'emploi durant 5 ans ne doit rien au hasard. De même l'annonce, il y a quelques jours par le directeur industriel du groupe PSA aux cadres de la Janais, précisant que l'usine « pourra à l'avenir élargir la gamme des véhicules qui sortent de ses chaînes ».

Ce sont autant d'éléments positifs rendus possible par les actions menées et les succès engrangés.

A titre d'exemple, la carte pétition initiée par la CGT et signée massivement par les habitants du département a compté dans ces évolutions.

Pour autant, la CGT reste lucide au regard de l'avenir du secteur automobile.

Les engagements et autres annonces doivent se concrétiser en acte à présent. C'est-à-dire, calendrier, nombre d'emplois, qualifications, conditions de travail...

Les stratégies d'entreprises, donneurs d'ordre et sous-traitants doivent évoluer significativement vers plus d'efficacité industrielle au service du développement économique et social du département et de la région.

Les résultats financiers annuels des 2 constructeurs nationaux en 2009 confirment tout le potentiel existant pour opérer ces choix.

Lors des Etats Généraux de l'Industrie, la CGT a porté l'exigence de droits nouveaux pour les salariés :

- ⇒ la mise en place de comité inter-entreprises dans les filières,
- ⇒ la création d'un pouvoir suspensif des comités d'entreprises sur les licenciements économiques,
- ⇒ la représentation des salariés dans les conseils de toutes les entreprises cotées en Bourse,
- ⇒ l'évaluation contradictoire de toutes les aides...

Nous n'avons pas été entendus à ce jour, agissons tous ensemble pour l'être demain.

Loïc MOREL,
Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT 35

ILS TEMOIGNENT

REGIS

Après 10 ans de travail en production à la Barre Thomas, j'ai été licencié en 2008 avec...4 500 € de prime de licenciement, le minimum légal. Autant dire une goutte d'eau comparée aux milliards d'euros que possèdent les actionnaires de l'usine.

Alors quand la CGT m'a proposé de monter un dossier afin de contester mon licenciement en justice, j'ai accepté. Entre autres, pour que les licenciés soient condamnés à verser des indemnités plus conséquentes à ceux qu'ils ont condamné au chômage et à la misère.

La justice est allée dans ce sens. La somme obtenue m'aidera à faire face à la précarité mais ne remplacera jamais l'emploi perdu.

CECILE

J'ai travaillé 7 ans à la Barre Thomas et je m'y plaisais ; En janvier 2007, lors de la grande messe au parc des expositions de Rennes, j'ai appris que le service dans lequel je travaillais allait être dissous. A partir de ce moment j'ai compris que le poste pour lequel j'avais été embauchée allait disparaître ; j'ai été licenciée en mai 2007.

Les conditions de licenciement des 309 salariés ont été particulièrement dures du point de vue humain et aussi au niveau financier. Grâce à la CGT et à son action avec la CFTC, les licenciés de 2007 et de 2008 ont pu faire reconnaître leurs droits et retrouver leur dignité.

Un vieil adage dit "l'union fait la force", j'y ai toujours cru. La CGT conjointement avec la CFTC nous ont montré que cette maxime est plus vraie que jamais et que l'on peut se fier à des syndicats qui défendent réellement les salariés.

Certains ont déclaré à l'époque que l'alliance de ces deux syndicats c'était un pacte entre le diable et la croix. Lors de cette bataille nous avons pu voir que le diable n'est pas là où l'on a voulu nous faire croire qu'il se trouvait.

En fait, cela a été l'alliance de ceux qui croient en l'homme et ceux qui croient en Dieu ; et l'un n'est pas incompatible avec l'autre pour peu qu'on soit tolérant.

Personnellement je crois en l'Homme, en ses capacités à rebondir et à défendre ses droits.

Cette alliance a été bénéfique pour les licenciés et j'espère qu'elle continuera pour la défense des salariés de la BT.

SABRINA

J'ai été licenciée au mois d'avril après 10 ans de boîte. Avant de recevoir ma lettre, j'ai été convoquée 3 fois chez mon gestionnaire du personnel qui me forçait à accepter un départ volontaire, ce que j'ai refusé catégoriquement même s'il proposait une prime de départ. Je me suis trop battue auprès des syndicats lors des débrayages que j'ai tous fait donc je ne comptais pas m'abaisser auprès de ces gens là.

J'ai travaillé jusqu'à 22h00 le mercredi 15 avril et le lendemain matin je recevais une lettre en recommandée qui me notifiait mon licenciement économique dès réception de celle-ci. Sur le moment je me suis effondrée. Je me disais ce n'est pas possible qu'au bout de 10 ans tu reçois une lettre et voilà c'est fini après cette journée je me suis dit au moins j'ai ma conscience tranquille, j'aurais tout fait pour que cela n'arrive pas en participant à toutes les actions syndicales même si je ne suis pas syndiquée. J'aurais été solidaire contrairement à la majorité des ouvriers qui avaient peur.

Quelques jours après, j'ai tout de suite rebondi en me disant « ta vie n'est pas fini, la B.T ne veut plus de toi mais ce n'est pas pour cela que tu ne valais rien ». J'ai donc effectué des démarches. J'ai fait un bilan de compétence car au bout de 10 ans tu ne sais pas ce que tu vas faire, et j'ai trouvé ma voie en tant qu'agent logistique. Je dois faire une formation dans ce domaine et après je rechercherais une entreprise qui veut bien me donner ma chance. Je ne désespère pas. Aujourd'hui, je me dis que c'est peut être un mal pour un bien.

La Barre Thomas : Une dure réalité sociale :

Dès son ouverture en 1953, la CGT s'est adressée aux salariés et a diffusé régulièrement des informations aux portes de l'entreprise. Les premières élections de délégués du personnel ont lieu en 1954 (5 élus CGT et 1 CFTC). En 1965, la CGT obtient 1823 voix (58%) la CFDT 1308 (42%).

La direction n'accepte pas le vote des salariés, elle crée son syndicat « jaune » le SNISC (Syndicat National Indépendant des Salariés de Citroën), celui-ci rejoindra plus tard la CFT.

La répression est dure. L'expression des vrais syndicats, les droits syndicaux et les libertés sont bafoués.

En 1968, les ouvriers de l'entretien et de l'outillage manifestent dans l'usine par peur d'une extension de la lutte, la direction ferme l'entreprise.

Des commandos équipés de couteaux de cuisines, manches, matraques, de récipients remplis d'huile font front aux militants qui diffusent les tracts CGT.

La lutte pour le droit syndical est permanente, le succès d'aujourd'hui y contribue.